



Contrat de location du camion Pl 8 chevaux

Caractéristiques du véhicule confié en location (le locataire):

Iveco Stralis
Plaque : 2-CKT-279
Couleur : Gris
Usage du véhicule : Transport de chevaux

Propriétaire du véhicule (le loueur):

Group PYC SRL
Pavé d'Ath 2
7830 Bassilly
Belgique
TVA : BE 0547944882
Belfius : BE78 0688 9937 0586
TEL : 0032(0)477/89.99.03

Locataire du véhicule : N° permis de conduire

NOM et PRENOM :

ADRESSE:

VILLE:

Tel:

Départ Chaussée de Mons 417B à 7810-MAFFLE

KM relevé au départ : km

Plein au départ : Sur 4 barres

Date / /

Heure de départ h.

Retour: Chaussée de Mons 417B à 7810-MAFFLE

KM relevé au retour : km

Plein au retour : Sur 4 barres

Date / /

Heure de retour h.

Accepte les conditions ci-annexées

Fait en double exemplaire à Maffle

(lu et approuvé nom + signature)



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

En signant ce contrat, le preneur reconnaît :

AGE RIQUIS : Minimum 18 ans + permis C.

Sont autorisées à conduire le véhicule loué, « le locataire qui prend la location ». A défaut, le conducteur sera déchu de toutes les garanties vols et dommages, et sera tenu pour responsable sur l'intégralité de la valeur du véhicule soit 150,000 TTC.

PERMIS DE CONDUIRE :

Permis de conduire réglementaire, en cours de validité. La copie du permis de conduire du conducteur sera demandée, ainsi qu'une autre pièce d'identité ou un justificatif de domicile.

TARIFS :

.....
0.70 €/km sera demandé pour le nombre de km parcourus durant la location. Tous les tarifs sont TVA comprise.

Le gasoil n'est pas compris dans le prix de location.

Une caution locative de 5000€ sera demandée à chaque location et sera remise au locataire après un contrôle du véhicule suite à une location. Si le véhicule présente des dégâts matériels, le loueur pourra garder la somme de 5000 € pour toute réparation sur le camion.

Les dégâts intérieurs au véhicule causés par le cheval transporté durant la location sont au frais du locataire.

Toute franchise retenue par l'assurance à la suite de dégât au véhicule sera facturée au client.

PERIODE DE LOCATION :

La durée minimale de location est d'une demi-journée soit 5 heures de location maximum. Une franchise d'une heure sera accordée, au-delà une journée supplémentaire sera facturée au prix de 300 TTC. Toute extension de la période de location devra faire l'objet d'une demande écrite et devra obtenir un accord écrit.

ETAT DU VEHICULE :

Le Loueur s'engage à fournir au Locataire le Véhicule en bon état de fonctionnement avec le niveau de carburant maximal. Le Loueur déclare que le Véhicule est conforme à l'usage prévu et qu'il est sans dommage apparent, sauf ceux mentionnés sur l'état descriptif du Véhicule loué qui est remis au Locataire en début de location. Il appartient au Locataire d'y faire constater, avant son départ de l'agence, toute défectuosité apparente qui n'y figurerait pas. A défaut de constat contradictoire, le Véhicule est réputé être exempt de tout dommage apparent, sauf preuve contraire. Le véhicule doit revenir propre, comme au départ, si ceci ne l'est pas, une participation de 250€ HTVA sera demandée pour le nettoyage intérieure partie mobil-home, 250€ htva pour le nettoyage intérieure partie chevaux et 200€ htva pour le nettoyage extérieure.

Respect des réglementations et usage du véhicule en « bon père de famille ».

Le Locataire s'engage à régler le prix de la location comptant selon les conditions convenues et à indemniser le Loueur de toutes les amendes et frais légalement à sa charge, résultants d'infractions au Code de la Route, que ce dernier a supporté.

Le Locataire s'engage à user du véhicule conformément au Code de la Route et toutes autres réglementations applicables par la loi, ainsi qu'à ne pas en faire un usage anormal ou contraire à sa destination. Le Locataire s'engage à fermer à clef le véhicule en dehors des périodes de conduite. Le locataire s'engage à utiliser le véhicule pour compte propre et dans un cadre privé, aucune dérogation ne sera acceptée. Le locataire est tenu de connaître la réglementation de transport d'équidés. Le locataire s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins commerciales ou à faire du transport pour autrui sans être en ordre avec la législation. La charge utile du véhicule est de 6500kg, le loueur ne pourra être tenu responsable de toutes surcharges, les frais éventuels de surcharges seront à charge du locataire.

Le Locataire est tenu de vérifier le niveau d'huile tout les 1000 km Il s'engage à signaler sans délai au Loueur toute anomalie, dysfonctionnements et pannes occasionnés au véhicule en cours de location.

Le Locataire a la garde juridique du véhicule à compter de la livraison ; il en est dès lors responsable.

Le Locataire s'engage à ne jamais laisser les clés, les papiers et le Contrat de Location dans ledit Véhicule, en dehors des périodes de conduite et à s'assurer que les portes sont bien verrouillées en quittant le Véhicule.

En cas de perte des clés et sauf cas de force majeure, celles-ci seront facturées au prix de 450€ TTC au Locataire ainsi que, le cas échéant, les frais de rapatriement du Véhicule.

En cas de perte des papiers du véhicule et sauf cas de force majeure, celles-ci seront facturées au prix de 450€ TTC au Locataire.

Toute réclamation concernant des dégâts apparents qui n'auront pas été signalés au moment du départ, ne pourra être acceptée. Le Locataire doit rendre le Véhicule dans l'état dans lequel il l'a reçu et, à défaut, il sera responsable des dégâts non constatés sur l'état du véhicule dans les conditions de l'article (ETAT DU VEHICULE) des présentes conditions de location.

En cas d'accident ou de panne :

En cas d'accident, le Locataire s'engage à prévenir immédiatement les autorités de police ou de gendarmerie, s'il y a des blessés. Tout accident et/ou dommage affectant le Véhicule loué doit être déclaré au Loueur dans les 48H. Un constat amiable, précis et lisible dûment rempli doit être remis au Loueur dans les plus brefs délais.

Le Locataire répond des dommages du Véhicule ou de l'un des éléments du Véhicule, quelle que soit leur cause, sauf si la cause est imputable au Loueur.

Dès la fin de la location, tous frais de remise en état ainsi que le coût d'immobilisation, seront à la charge du Locataire.

En cas de panne, le Locataire s'engage à prévenir immédiatement les autorités de police ou de gendarmerie si celui-ci gêne la circulation. Le véhicule dispose pas de service de dépannage. Il faudra déposer véhicule au garage le plus proche pour y effectuer les réparations .Si le véhicule est immobiliser plus de 12 heures un véhicule de remplacement « **type citadine** » vous sera fourni (dans cette assistance aucun transport d'animaux n'est inclus).

Toute réparation pour crevaison ou éclatement de pneu sera au frais du locataire.

En cas de vol ou d'effraction du véhicule :



A compter de la découverte du sinistre, le Locataire informera immédiatement le Loueur du sinistre et portera plainte auprès des autorités compétentes ; il remettra sous 48h au Loueur le dépôt de plainte et, en cas de vol les clés et les papiers du Véhicule, sauf cas de force majeure.

En cas de vol, le coût de la franchise, sera immédiatement à la charge du Locataire, et viendra s'ajouter au coût de la location.

En cas d'effraction, dès la fin de la location, tout frais de remise en état ainsi que le coût d'immobilisation, seront à la charge du Locataire dans la limite de la Franchise étendue.

En cas d'infractions, conformément au principe de personnalité des peines, le Locataire est responsable des infractions commises pendant la durée de la location. Les coordonnées du Locataire seront communiquées aux autorités compétentes sur leur demande.

Tout sinistre (vol, effraction, dommage, accident) et infraction donneront lieu à une facturation de frais de dossier à hauteur du montant forfaitaire de 150€

LIMITATION TERRITORIALE :

Le véhicule peut circuler librement sur le territoire Europe.

En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement du propriétaire du camion seront éligibles.

Accepte les conditions ci-annexées pages 1- 4

Fait en double exemplaire à Maffle

(lu et approuvé nom + signature)